

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 11 juillet 2025

Étaient présents : M. FONTAINE Pascal, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David, – Adjointes et M. JAQUET Pascal, Mme HODEAU Virginie, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, Mme DE KONING Marieka, Mme HARENG Sylviane – Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme MARCADET Carole, M. TARDIF Sébastien et M. BRAGUE Robert

Secrétaire : Mme DE KONING Marieka

Nombre de conseillers

en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Approbation du compte rendu du conseil du 13 juin 2025

Délib 2025-028 : règlement général du cimetière communal

Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement général du cimetière communal tel que présenté en annexe. Ce nouveau règlement abroge toute réglementation du cimetière adoptée lors des délibérations antérieures.

Délib 2025-029 : modification du tarif des concessions cimetière

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs des concessions concédés dans le cimetière de la commune. Les tarifs des concessions fixés par délibération n°38 du 29 novembre 2011 sont annulés et modifiés comme suit :

Ces tarifs sont applicables dès le visa de la présente délibération par l'autorité compétente :

- concessions :
 - 30 ans : 100 euros le m², soit 200 euros la concession
 - 50 ans : 250 euros le m², soit 500 euros la concession

Les tarifs des cavurnes restent inchangés.

- cavurnes :
 - 15 ans : 630 euros
 - 30 ans : 1.050 euros
 - 50 ans : 1.575 euros

Délib 2025-030 : décision modificative n°1 budget principal

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains éléments du budget principal 2025 tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessous afin de permettre l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023		18 000,00
Matériel roulant				61551		-18 000,00
Fonctionnement dépenses						
Solde			0,00			
Matériel de transport				2182	H.O.	18 000,00
Investissement dépenses						
Solde			18 000,00	18 000,00		
Virement de la section de fonctionnemen 040				021	H.O.	18 000,00
Investissement recettes						
Solde			18 000,00	18 000,00		

Délib 2025-031 : Acquisition véhicule utilitaire

Le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule utilitaire de la commune ne passe plus au contrôle technique et qu'il faut prévoir l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la continuité du service technique.

Une occasion de marque Peugeot Boxer Fourgon, année 2021 est disponible chez le concessionnaire Bernier Peugeot Montargis au prix de 14 249,63 € HT, soit 17 000 € TTC clé en main pour un kilométrage de 80 563 km, avec un an de garantie.

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition et après en avoir délibéré

- approuve l'acquisition de ce véhicule
- indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025,
- donne pouvoir au Maire - M. LEROY et au Premier Adjoint – M. FONTAINE pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délib 2025-032 : Cession véhicule utilitaire Ford Transit

Le Maire informe les conseillers municipaux que le véhicule utilitaire acquis en juillet 2017 ne passe plus au contrôle technique pour défaillances majeures et propose à l'assemblée de procéder à sa cession pour pièces.

Caractéristiques du véhicule :

Modèle : FORD TRANSIT

Immatriculation : CE-154-EB

Date d'achat : 12/07/2017

Date de première mise en circulation : 30/05/2006

Prix d'achat : 6 285,24 € TTC

Prix de Vente : 500 € à négociier

Il est proposé au Conseil :

- D'accepter la cession de ce véhicule communal
- Donner pouvoir au Maire - M. LEROY et au Premier Adjoint – M. FONTAINE à signer le certificat de cession du véhicule
- Donner pouvoir au Maire - M. LEROY et au Premier Adjoint – M. FONTAINE à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce véhicule.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux,
à l'unanimité

- **Accepte** la cession du véhicule communal

- **Donne** pouvoir au Maire - M. LEROY et au Premier Adjoint – M. FONTAINE à signer le certificat de cession du véhicule
- **Donne** pouvoir au Maire - M. LEROY et au Premier Adjoint – M. FONTAINE à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce véhicule.

Délib 2025-033 : Transfert du permis d'aménager lotissement « étang des Bois »

Le maire rappelle au conseil municipal la signature d'une convention en date du 19 décembre 2023 entre la société MDB PROMOTION et la commune dans l'objectif d'étudier la faisabilité de la création d'un lotissement sur la parcelle cadastrée 334 - AL 340 au lieu-dit « Le Petit Sauvage ».

Il informe l'assemblée qu'un permis d'aménager n° PA 045 334 24 L0002 a été délivré à la société MDB PROMOTION en date du 12 septembre 2024.

La proposition de la société MDB PROMOTION n'étant pas cohérente avec la vision stratégique de la commune, le maire propose à l'assemblée que la commune reprenne la maîtrise pleine et entière de cette opération dans le but d'y intégrer les priorités locales de la collectivité, notamment le soutien à l'installation des familles et des primo-accédants, pour maintenir la vitalité du territoire et les effectifs scolaires.

Pour la poursuite de l'opération par la collectivité la société MDB PROMOTION doit transférer le permis à la commune de Vieilles-Maisons sur Joudry,

Il est demandé à l'assemblée,

- **D'autoriser** le maire à signer le cerfa pour le transfert du permis d'aménager n° PA 045 334 24 L0002 à la commune de Vieilles-Maisons sur Joudry

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** le maire à signer le cerfa pour le transfert du permis d'aménager n° PA 045 334 24 L0002 à la commune

Délib 2025-034 : Choix paysager concepteur- schéma directeur aménagement centre-bourg

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation relative au choix d'un paysager concepteur pour réaliser un schéma directeur pour l'aménagement des espaces publics dans le centre bourg. Sur les sept paysagers concepteurs sollicités, quatre d'entre eux ont répondu :

- ATELIER HIBOU LE MADEC
- CAMBIUM 17
- LA FABRIQUE DU LIEU
- Clothilde LIOT

L'analyse des offres s'est faite selon les critères suivants :

- Valeur technique : 70 %
- Valeur prix : 30 %

Les deux premiers dans le classement, soit CAMBIUM 17 et Clothilde LIOT ont été auditionnées

Le bureau CAMBIUM 17 a convaincu les élus par sa présentation et ses références.

Le Conseil municipal prend connaissance des résultats de l'analyse et retient donc le bureau CAMBIUM 17 de Montargis (Loiret) avec une offre hors taxe de 13.200 €, soit 15.840€ TTC et en option une assistance aux dossiers de subventions et suivi administratif pour un montant de H.T de 1.650 €

Délib 2025-035 : Modification du mode de chauffage à la mairie

Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux d'installation d'un système de chauffage géothermique entrepris par le SIRIS à destination des bâtiments scolaires. Il soumet à l'approbation de l'assemblée la proposition de raccordement de la mairie à cette installation d'énergie renouvelable, en vue d'investir dans une source énergétique pérenne, locale, inépuisable et économiquement compétitive. Il est précisé qu'une convention sera conclue entre le SIRIS et la mairie, laquelle fixera les modalités de refacturation à la mairie des coûts afférents à la consommation énergétique. Les dépenses relatives aux travaux supplémentaires nécessaires au raccordement de la mairie estimés à ce jour à 48.552€ seront à la charge exclusive de cette dernière. Le montant qui sera facturé par le SIRIS à la mairie sera déterminé au prorata desdits travaux, déduction faite des subventions accordées au SIRIS par ses partenaires

financiers (attendues à 80% du coût total des travaux), soit un coût de refacturation estimé aux alentours de 10.000€

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- **Autorise** le raccordement de la mairie au système de chauffage géothermique

Délib 2025-036 : Cession chaudière gaz de la mairie

Le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre des travaux de raccordement au chauffage géothermique en cours d'installation à l'école, qu'il n'y a plus lieu de garder la chaudière à gaz de la mairie.

Il propose à l'assemblée de procéder à la cession onéreuse de cette chaudière à gaz acquis en 2021 dont les caractéristiques sont ci-dessous :

Modèle : chaudière gaz à condensation atlantic micro accumulation

Date d'achat : 26/04/2021

Prix d'achat : 1 140,00 € H.T

Prix de Vente : 500 € à négocier

Il est proposé au Conseil :

- D'accepter la cession de cette chaudière à gaz

- Donner pouvoir au Maire - M. LEROY et à l'Adjointe – Mme MARCADET à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de cette chaudière.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux,
à l'unanimité

- **Accepte** la cession de la chaudière à gaz au prix de 500 €, tarif négociable

- **Donne** pouvoir au Maire - M. LEROY et à l'Adjointe – Mme MARCADET à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de cette chaudière.

Divers :

La requête de Mme INGRAIN dans le contentieux, concernant le permis PC04533422L0001 délivré à M. CORTET, qui opposait Mme INGRAIN à la commune de Vieilles-Maisons sur Joudry est rejetée. La requérante n'a pas fait appel. Elle versera à la commune la somme de 1 500 €. Bilan honoraires d'avocat pour la commune 4 573 € - remboursement de l'assurance 1 200 € - versement de 1 500 € de Madame INGRAIN en attente : coût pour la collectivité 1 873 €.

Le département va mettre en place une signalisation pour le jalonnement à vélo entre Grignon et l'étang des Bois. Une présentation du projet de signalisation a été faite au conseil pour avis : pas de remarque particulière. Sylviane H. va informer l'office du tourisme de la 3CFG du projet du département.

David M. informe le conseil que des plaques de regards des eaux pluviales qui présentent un danger pour la sécurité public sont à changer et busage à faire ou refaire sur la commune. Le coût des travaux s'élève à 7 070 € HT.

Fin de la séance à 21h30

Prochain conseil prévu le vendredi 19/09/2025